



Les REER collectifs : un avantage de plus

Régimes collectifs Mackenzie

Épargne fiscale immédiate

Même si on éprouve beaucoup de plaisir à recevoir un remboursement d'impôt de la part de l'Agence du revenu du Canada (ARC), cela veut dire qu'on a consenti un prêt sans intérêt à l'État. Lorsqu'on participe à un REER collectif, les cotisations sont effectuées grâce à des retenues sur la paie, avant impôt. L'impôt que votre employeur est tenu de prélever à la source est donc calculé après déduction de vos cotisations au REER collectif, ce qui vous permet de réaliser une épargne fiscale immédiate (voir l'exemple ci-dessous). Autrement dit, vous ne risquez pas de payer trop d'impôt au cours de l'année et de devoir ensuite attendre qu'on vous rembourse le trop-perçu après avoir produit votre déclaration de revenus.

Pourquoi payer trop d'impôt et devoir ensuite attendre un remboursement? Avec un REER collectif, vos impôts seront réduits à la source et vous disposerez immédiatement de cet argent pour le dépenser à votre guise ou le mettre de côté si vous préférez.

Cet exemple suppose que votre revenu mensuel est de 4 000 \$, que vous êtes un résident de l'Ontario et que vous avez cotisé 300 \$ à votre REER collectif. En effectuant des cotisations avant impôt, un avantage qu'offrent les REER collectifs, vous recevriez immédiatement un remboursement d'impôt de 88,95 \$ par mois.

Cela signifie que votre argent est investi tout au long de l'année et que vous n'offrez pas un prêt sans intérêt à l'État.

Le montant de l'épargne variera selon le revenu et le taux d'imposition.

	SANS REER COLLECTIF	AVEC REER COLLECTIF
Revenu mensuel	4 000 \$	4 000 \$
Cotisation à un REER collectif de 300 \$	0 \$	300 \$
Revenu imposable	4 000 \$	3 700 \$
Impôt à payer (à un taux de 29,65 %)*	1 186 \$	1 097,05 \$
Revenu après impôt	2 814 \$	2 602,95 \$
Cotisations à un REER ordinaire	300 \$	0 \$
Revenu net et épargne	2 814 \$	2 902,95 \$
Remboursement d'impôt immédiat		88,95 \$
Cumul annuel du remboursement d'impôt immédiat		1 067,40 \$

*Taux d'imposition applicable à un résident de l'Ontario dont le revenu annuel est de 48 000 \$

Les REER collectifs : un avantage de plus

Caractéristiques générales des REER collectifs

Un REER collectif est simplement un regroupement de REER individuels dans le cadre duquel l'employeur organise le versement des cotisations de ses employés, grâce à des retenues sur la paie, avant impôt. Une fois que vous avez rempli la demande d'adhésion et décidé du montant de vos cotisations, votre employeur prélève ce montant sur votre paie, avant impôt, comme l'Agence du revenu du Canada (ARC) l'y autorise, et le remet à Placements Mackenzie où vous détenez votre compte. Votre cotisation est alors déposée dans votre compte REER et placée conformément aux instructions que vous nous ferez parvenir après avoir consulté votre conseiller.

Avantages supplémentaires des REER collectifs

Outre l'épargne fiscale immédiate que permettent les REER collectifs, ils offrent également les avantages suivants :

- Les retenues sur la paie constituent le moyen le plus commode qui soit pour mettre de l'argent de côté.
- Plus les cotisations sont versées tôt dans l'année, plus elles rapportent, puisqu'elles fructifient à l'abri de l'impôt pendant plus longtemps que dans le cas d'un versement unique en fin d'année.
- Ils permettent de tirer profit de la méthode de moyenne d'achat, moyennant des cotisations peu élevées et effectuées de façon régulière.
- On évite de devoir emprunter de l'argent à une banque pour effectuer ses cotisations de REER, et de devoir payer des intérêts.
- Il est plus facile d'atteindre son plafond de cotisations que lorsqu'on verse tout d'un seul coup à la fin du mois de février.
- On évite la bousculade de dernière minute à la fin de février.

Les conseillers autonomes et Placements Mackenzie... une stratégie imbattable

Le conseiller de votre régime insistera sur l'importance de créer votre indépendance financière, en misant sur une épargne disciplinée et des placements avisés. Comme Placements Mackenzie assure le plus gros du soutien administratif, le conseiller autonome de votre régime sera à votre disposition pour vous donner les conseils de placement et de planification de la retraite dont la plupart des gens ont besoin, quelle que soit leur rémunération, pour entreprendre et mener à bien un programme d'épargne à long terme, dans une optique de diversification prudente.

Ce partenariat reconnu, qui allie les services de planification de la retraite et les conseils en placement de votre conseiller aux services administratifs spécialisés de Placements Mackenzie, permet de nous concentrer sur nos champs d'expertise respectifs. Voilà l'avantage stratégique qui nous permettra de mieux répondre à vos besoins actuels et ultérieurs.

Pour tout complément d'information, veuillez téléphoner à :



Mackenzie offre des fonds communs de placement comme option de placement au sein des REER collectifs. Vous devez payer des frais de gestion pour investir dans les fonds communs de placement et vous pourriez avoir à payer des commissions de vente à votre conseiller. Veuillez lire le prospectus d'un fonds et consulter votre conseiller avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur varie fréquemment et leur rendement antérieur peut ne pas se reproduire.



MACKENZIE
Placements